VILLE DE
PARIS

QUE FAIRE EN CAS DE DÉGRADATION DE VOTRE COMMERCE ?

VOS DÉMARCHES EN 4 ÉTAPES :

1. Rassemblez les preuves (photos et vidéos, la liste des biens détruits, les factures, les témoignages, etc.) ;
2. Portez plainte au commissariat (pré-plainte en ligne possible sur pre-plainte-en-ligne.gouv.fr) ;
3. Déclarez le sinistre à votre assureur ;
4. Faites-vous accompagner par la CCI. Un conseiller CCI vous aide à chaque étape : constitution et relecture du dossier, relance en cas de blocage, orientation vers les bons interlocuteurs. **Signalez-vous en ligne ou appelez le 08 00 73 04 92.**

Plus d'infos :
DAE-soutien-acteurs-ecos@paris.fr
ou appeler le 39 75.

UN NUMÉRO D'URGENCE ET UNE PERMANENCE D'ACCUEIL À LA CCI PARIS

Une ligne téléphonique d'urgence est ouverte depuis le 19 octobre pour les commerçants : 08 00 73 04 92

Afin d'épauler les commerçants et d'être au plus près des préoccupations, la CCI Paris et la Ville de Paris aménagent des permanences d'accueil :

- **Lieu : Locaux de la CCI Paris – 11, rue Léon Jouhaux, 75010 Paris ;**
- **Objectif :** accueillir sur place, faire le point sur la situation de l'entreprise et la guider immédiatement dans l'ensemble de ses démarches.

UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Dans le cadre de cette permanence, les conseillers et experts de la CCI apportent un soutien concret sur l'ensemble des volets opérationnels :

- **Démarches d'urgence et assurance :** conseils pour la déclaration et le montage de vos dossiers de sinistre ;
- **Trésorerie et relation bancaire :** appui pour dialoguer avec vos établissements bancaires et surmonter les tensions de trésorerie ;
- **Échéances fiscales et sociales :** étude de demandes de report d'échéances auprès de la DGFiP et de l'Urssaf ;
- **Accompagnement juridique :** orientation rapide et spécialisée auprès des avocats du Barreau de Paris ;
- **Emploi et activité partielle :** instruction des solutions mobilisables avec la DRIEETS en cas de baisse ou d'interruption d'activité. Plus d'infos en contactant Drieets-idf.prevention-economique@drieets.gouv.fr

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE – DISPOSITIF APESA PARIS

Parce que l'impact de telles dégradations est aussi humain et moral, l'association APESA Paris offre un soutien psychologique gratuit et confidentiel aux chefs d'entreprise et commerçants confrontés à des situations de détresse.

contact75@apesa-france.com

PERMANENCES JURIDIQUES

En partenariat avec le Barreau de Paris, la Ville de Paris propose aux commerçants et aux entrepreneurs des consultations spécialisées gratuites dans les mairies d'arrondissement, pour des sujets qui concernent notamment les questions d'assurance, les difficultés de trésorerie ou les relations avec les créanciers.

Il est possible de s'inscrire dans la mairie d'arrondissement de son choix en fonction des jours et des horaires proposés, pour des rendez-vous gratuits de 20 minutes.

LA CMA ÎLE-DE-FRANCE

Contact au 3006
ou en ligne sur le site de la CMA

Cellule SOS Entreprises

Un conseiller à votre écoute, en toute confidentialité, pour faire le point sur votre situation et mettre en place un plan d'actions adapté.

Fonds de solidarité activé

Une aide d'urgence exceptionnelle.

Accompagnement dans toutes vos démarches

- Litige ;
- Bail ;
- Trésorerie ;
- Assurance ;
- Relance d'activité.

DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES

AIDES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES :

Le Barreau de Paris

Outre les permanences gratuites en mairie : Contacter nous par téléphone au 01 80 27 19 20 ou par mail à ad-tpepme@avocatparis.org

La cellule de prévention du tribunal des activités économiques

prevention@greffe-tae-paris.fr

Contacter le greffe pour prendre rendez-vous pour accéder à l'accueil :

- En ligne sur le site du greffe ;
- Par téléphone au 01 76 62 00 44 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (appel non surtaxé) ;
- Ou directement à l'accueil du greffe via la borne prévue à cet effet.

L'URSSAF Île-de-France mobilise plusieurs dispositifs d'accompagnement

- Des délais de paiement des cotisations sociales ;
- Une adaptation des cotisations provisionnelles pour les travailleurs indépendants concernés ;
- Des aides financières de l'action sociale du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI).

Ces dispositions peuvent évoluer eu égard aux décisions gouvernementales. Pour plus d'informations, contactez :

- **Employeurs :** 39 57*
- **Travailleurs indépendants :** 36 98*

***Service gratuit, du lundi au vendredi de 9h à 17h.**

Guide de l'URSSAF :

AIDES DE SOUTIEN ET DE PRÉVENTION SITUATIONNELLE :

Paris aide aux victimes

Si vous avez été victime ou témoin d'agressions ou que vos commerces ont été dégradés, l'association Paris aide aux victimes peut vous accompagner pour effectuer toutes les démarches (y compris les démarches en ligne) et vous proposer un soutien psychologique.

- **Accueil sans rendez-vous au Tribunal judiciaire :** parvis du tribunal, bvd des Batignolles, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h – 01 44 32 77 08
- **Accueil avec rendez-vous à la permanence nord :** 22 rue Jacques Kellner 75017 Paris – 01 53 06 83 50
- **Accueil avec rendez-vous à la permanence sud :** 12 rue Charles Fourier 75013 Paris – 01 87 04 21 36

La Préfecture de Police : Alertes CESPPLUSUR

Dispositif gratuit de la Préfecture de police pour les commerçants de Paris et de la petite couronne. Alertes SMS sur les manifestations, agressions dans votre quartier, nouvelles fraudes. Inscription sur cespplussur.interieur.gouv.fr